

CHARTRE

MISSION

La mission principale de notre service est de protéger activement la santé et le bien-être de l'homme et de l'animal.

Dans ce contexte, l'application de la législation est vérifiée dans nos domaines de compétences :

- La sécurité des denrées alimentaires tout au long de la chaîne de production
- La protection des consommateurs/consommatrices contre les tromperies
- La santé animale et humaine, en relation avec les zoonoses
- La protection des animaux
- Les produits chimiques
- Les objets usuels
- La sécurité publique dans le domaine des affaires canines

VISION

Notre vision, un Valais sûr dans notre domaine d'activité !

VALEURS

